

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-256301185-20170623-2017_18-DE

Année 2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE



Rue du commerce - 63230 PONTGIBAUD
Tél : 04.73.73.16.83 - Fax : 04.73.73.17.0
Mail : sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr
Site internet : www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

Version 1
19/06/2017

Sommaire

I CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	6
I.4. Emplois	6
I.5. Les marchés de fournitures	6
I.6. La gestion des déchèteries	7
II INDICATEURS TECHNIQUES	7
II.1. La collecte des déchets ménagers	7
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	8
II.1.1.c. Fréquence de collecte	8
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	9
II.1.2.a. Présentation	9
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3. La collecte en déchèterie	11
II.1.3.a. Présentation	11
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	11
II.1.3.c. Conditions d'accès	12
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	12
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	13
II.1.5.a. Présentation	13
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)	13
II.1.6 La collecte des textiles	13
II.1.6.a. Présentation	13
II.1.6.b. Quantités collectées	14
II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes	14
II.1.7.a. Présentation	14
II.1.7.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	14
II.2.1. Le transfert	14
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) 16

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) _____ 16

II.3.3. La valorisation biologique 17

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours _____ 17

II.3.4. Les déchets des déchèteries 18**II.3.5. Le centre de tri 19**

II.3.5.a. Localisation des repreneurs _____ 19

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne) _____ 19

III INDICATEURS FINANCIERS 20**III.1. Modalités de financement du service 20****III.1.1. Contribution des particuliers 20****III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers 20****III.1.3. Autres recettes 20****III.2 Indicateurs financiers du service 21****III.2.1. Dépenses de fonctionnement 21****III.2.2. Recettes de fonctionnement 21****IV LES CHIFFRES CLES 24****IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire 24****IV.2. Quantités collectées en déchèteries 25****IV.3. Quantités totales (en tonnes) 26****IV.4. Quantités totales (en kg/hab/an) 26****IV.5. Coût moyen du service par habitant 26****IV.6. Contribution moyenne par habitant 26****V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT 27****V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité 27****V. 1.1. Prévention de la production de déchets 27****V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND 27****V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND 27****V. 1.4. Protection des paysages 27****V.2. Information et surveillance 27****VI CONCLUSIONS 28**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2016

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour l'exercice 2016.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 22 communes et 3 Communautés de Communes, la Communauté de Communes de Volvic Sources et Volcans (par substitution aux communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (par substitution aux communes de Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint Jacques d'Ambur et Saint Pierre le Chastel) et la Communauté de communes de Manzat (par substitution aux communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons).

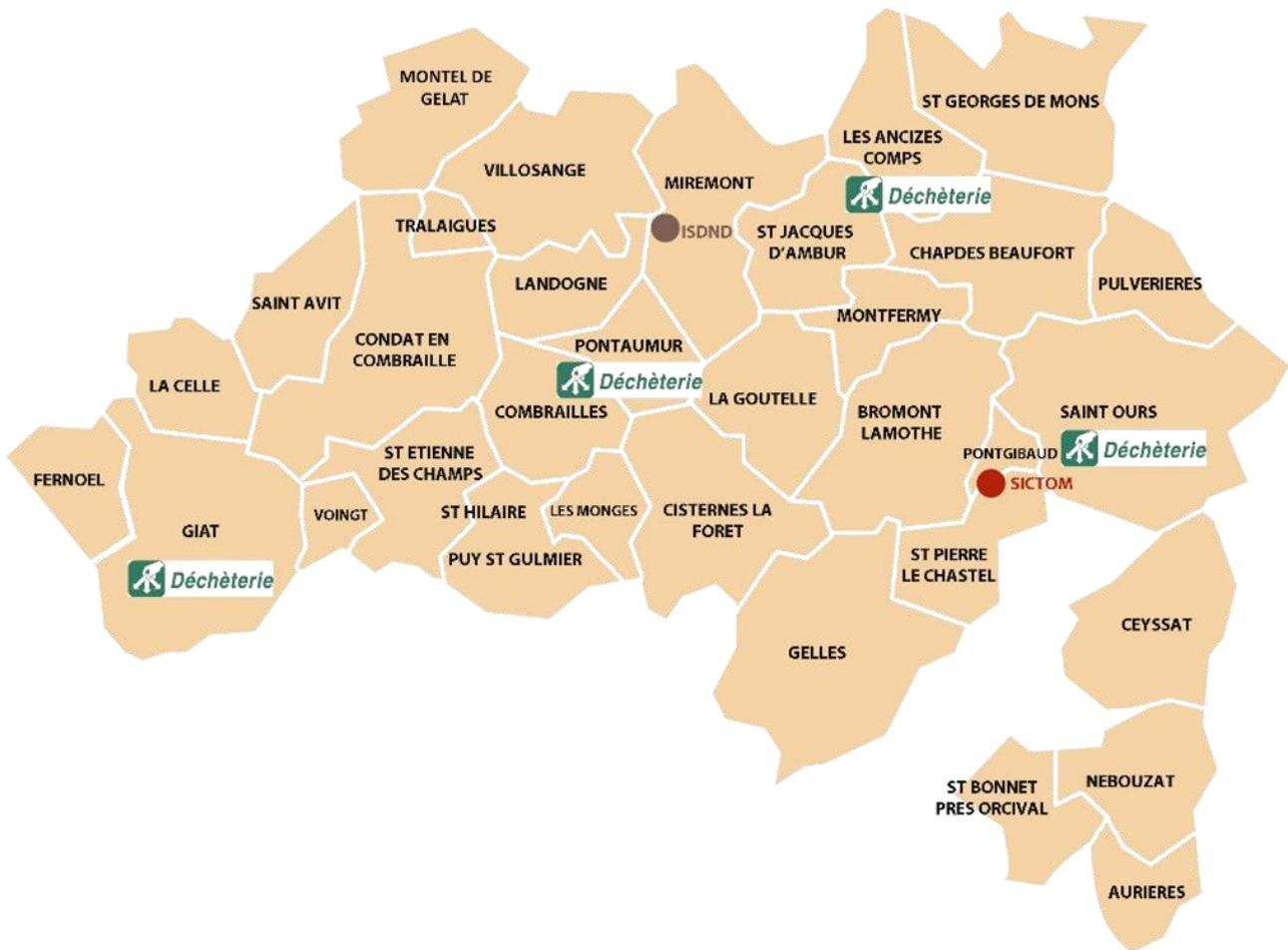
Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 216 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et/ou bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille et le bois,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert de Saint Ours et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont : traitement des encombrants et des déchets d'activité économique,
- ⇒ La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets à l'échelle de son territoire visant à réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015,
- ⇒ Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1^{er} janvier 2017) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2017
ANCIZES COMPS (LES)	1 606
AURIERES	317
BROMONT LAMOTHE	1 001
CELLE LA	84
CEYSSAT	696
CHAPDES BEAUFORT	1 036
CISTERNES LA FORET	477
COMBRAILLES	220
CONDAT EN COMBRAILLE	445
FERNOEL	129
GELLES	926
GIAT	836
GOUTELLE LA	626
LANDOGNE	241
MIREMONT	308
MONTEL DE GELAT	454
MONTFERMY	226
NEBOUZAT	816
PONTAUMUR	709
PONTGIBAUD	722
PULVERIERES	400
PUY SAINT GULMIER	150
SAINT AVIT	248
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	467
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	143
SAINT GEORGES DE MONS	2 019
SAINT HILAIRE LES MONGES	100
SAINT JACQUES D AMBUR	271
SAINT OURS	1 666
SAINT PIERRE LE CHASTEL	421
TRALAIGUES	92
VILLOSSANGES	321
VOINGT	43
TOTAL	18 216



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2016		Compétences transférées		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collectes OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Transfert	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM
Traitement	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	transférée au VALTOM

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2016	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2013	31/12/2016	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein : Augmentation des agents car reprise en régie.

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du / des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium / Temaco

I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert et traitement des déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2016
Giat	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2016
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2016
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2013	31/12/2016

II INDICATEURSTECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalié vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Depuis l'été 2015, les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels, la collecte s'effectue en porte à porte et pour une partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalié à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels ont été proposés aux usagers.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceysnat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Miremont, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours. Toutes les autres communes bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 170 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 383 t (240,24 kg/hab)	4 179 t (229,41 kg/hab)	- 4,65 %
Collecte sélective sur 17 communes (11 170 hab en 2016)	540 t (48,34 kg/hab desservi) (29,60 kg/hab SICTOM)	528 t (47,27 kg/hab desservi) (28,98 kg/hab SICTOM)	-2,22%
Total	4 923 t	4 707 t	- 4,39 %

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

Une cinquantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (une soixantaine) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)

Matériaux collectés	Nombre de colonnes en 2016	2015	2016	Evolution
Verre	130	550 t (30,15 kg/hab)	570 t (31,29 Kg/hab)	+ 3,64 %
Papier-carton	51	175 t (9,59 kg/hab)	174 t (9,55 kg/hab)	- 0,57 %
Corps creux divers	50	43 t (2,36 kg/hab)	45 t (2,47 kg/hab)	+ 4,65 %
Huile moteur	36	13 t	16 t	+ 23,08 %
TOTAL		781 t	805 t	+ 3,07 %

Les résultats de la collecte en Apport Volontaire se stabilisent pour les emballages et papiers cartons, par contre une hausse est constatée pour la collecte du verre.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2016. Ces tonnages totaux par produits ont ensuite été divisés par le nombre d'habitants concernés par l'Apport Volontaire de chaque commune.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné pour l'année 2016.

Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.

Communes	Population		JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
	municipale	En PAV	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	317	107	1 810	16.92	535	5.00	9 560	30.16
BROMONT LAMOTHE	1 001	301	6 570	21.83	2 080	6.91	23 205	23.18
CEYSSAT	696	246	6 690	27.20	2 510	10.20	21 510	30.91
CHAPDES BEAUFORT	1 036	302	11 050	36.59	2 765	9.16	30 025	28.98
CISTERNES LA FORET	477	477	8 330	17.46	2 495	5.23	12 890	27.02
COMBRAILLES	220	220	2 330	10.59	740	3.36	4 650	21.14
CONDAT EN CLLES	445	445	5 625	12.64	1 260	2.83	8 780	19.73
FERNOEL	129	129	2 480	19.22	660	5.12	3 220	24.96
GELLES	926	223	4 960	22.24	1 115	5.00	26 000	28.08
GIAT	836	223	12 175	54.60	2 660	11.93	33 290	39.82
LA CELLE D'Auvergne	84	84	1 285	15.30	385	4.58	2 080	24.76
LA GOUTELLE	626	276	4 565	16.54	1 395	5.05	13 945	22.28
LANDOGNE	241	241	3 125	12.97	1 075	4.46	5 560	23.07
LES ANCIZES COMPS	1 606	361	17 905	49.60	3 145	8.71	66 790	41.59

MIREMONT	308	108	7 200	66.67	2 145	19.86	18 590	60.36
MONTEL DE GELAT	454	454	6 025	13.27	1 460	3.22	12 310	27.11
MONTFERMY	226	226	3 420	15.13	730	3.23	4 055	17.94
NEBOUZAT	816	161	4 320	26.83	960	5.96	23 010	28.20
PONTAUMUR	709	199	14 440	72.56	3 425	17.21	31 915	45.01
PONTGIBAUD	722	107	3 590	33.55	1 105	10.33	32 330	44.78
PULVERIERES	400	90	2 795	31.06	400	4.44	9 955	24.89
PUY ST GULMIER	150	150	1 835	12.23	535	3.57	3 940	26.27
SAINT AVIT	248	248	3 955	15.95	1 145	4.62	6 705	27.04
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	467	87	3 380	38.85	855	9.83	15 040	32.21
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	143	143	1 770	12.38	550	3.85	3 785	26.47
SAINT GEORGES DE MONS	2 019						55 025	27.25
SAINT HILAIRE LES MONGES	100	100	2 725	27.25	630	6.30	3 885	38.85
SAINT JACQUES D'AMBUR	271	250	5 860	23.44	1 745	6.98	10 910	40.26
SAINT OURS LES ROCHES	1 666	211	15 495	73.44	3 410	16.16	56 015	33.62
SAINT PIERRE LE CHASTEL	421	421	1 555	3.69	550	1.31	7 450	17.70
TRALAIGUES	92	92	1 295	14.08	490	5.33	2 650	28.80
VILLOSSANGES	321	321	4 690	14.61	1 490	4.64	9 535	29.70
VOINGT	43	43	1 015	23.60	250	5.81	1 060	24.65
Moyenne SICTOM	18 216	7 046	174 265	24.73	44 695	6.34	569 670	31.27

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois ;



II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM mise en place en 2010.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	1200	1281	+ 6,75 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	625	673	+ 7,68 %
	Ferrailles	123	190	+ 54,47 %
	Gros cartons	194	194	0 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	66	57	-13,64 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	NC	NC	NC
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	4,5	6,5	+ 44,44 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	186	195	+ 4,84 %
	- Gros électroménager HF	50	39	
	- Gros électroménager F	39,2	55	
	- Ecran	42,5	53	
	- Petit appareil en mélange	54,1	48	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,75	0,8	+ 6,67 %
	Cartouches encre	néant	0,4	-
Gravats valorisés en ISDND	778	897	+ 15,30 %	
Déchets d'ameublement	32	56	+ 75 %	
Placoplatre	0	3	-	
Déchets toxiques	50	41	-18 %	
DAE valorisés	néant	néant	néant	
Sous total	3 259	3 595	+10,31 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	965	980	+ 1,55 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,69	0,31	-55,07 %
	Sous total	966	980	1,45 %
Total des apports		4 225 t	4 575 t	+ 8,28%
		231,58	251,15	
		kg/hab	kg/hab	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie
 Déchèteries : 897 tonnes
 Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
897 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place à l'été 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés la société SITA Suez.

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	Evolution
tonnes	0,32	0,69	0,31	- 55,07 %

Les variations des dernières années s'expliquent par le changement d'opérateur de collecte.

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2016, 19 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	-3,33%
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	8,06 %
Total	92 t	96 t	+ 4,35 %

Certaines colonnes trop isolées en déchèterie ont été déplacées dans les bourgs.

II.1.7. La collecte des encombrants dans les communes

II.1.7.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants, les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte par les bennes délocalisées a disparu ces dernières années au profit de la collecte en déchèteries qui favorise le tri. La dernière benne à encombrants délocalisée à Chapdes Beaufort a été retirée en septembre 2011.

II.1.7.b. Quantités collectées

Quantités	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnes	43	0	0	0	0	0
kg/hab/an	2,33	0	0	0	0	0

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

A l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa a été mis en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaurum-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ainsi, à terme ce sont une dizaine de centre de transfert qui seront en service dans le département du Puy-de-Dôme.



Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



De plus, les élus du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 707	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 179
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	528

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Ordures Ménagère Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008 autorisant la poursuite et l'extension de l'exploitation.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, ce dernier a vocation à exercer pleinement la compétence en matière de traitement à compter du 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND dont il devient le gestionnaire, mais il a confié l'exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM. Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante pour les encombrants transportés à l'ISDND.

Sont enfouis à l'ISDND de Miremont :

- les encombrants et gravats des déchèteries du SICTOM,
- les encombrants du SICTOM des Combrailles,
- des déchets industriels banals.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne)

Le tonnage annuel autorisé est de 15 000 tonnes.

On observe une diminution des tonnages entrants, liée à une diminution des apports de DAE afin de maîtriser le vide de fouille du casier n°2 jusqu'à la fin de l'arrêté d'exploitation de l'ISDND prévue en mars 2017.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2015	2016	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles	7	22	+ 214 %
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	965	980	+ 1,55 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets d'activités économiques	2 992	1 555	-48,03 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		3 964	2 557	-35,49 %

Provenant hors du périmètre de l'EPCI

		2015	2016	Evolution
	Ordures ménagères Résiduelles (SICTOM des Combrailles et SBA)	0	0	-
	Déchets bennes encombrants et déchèteries (SICTOM des Combrailles)	1 358	928	-31,66 %
	Boues station d'épuration	0	0	-
	Gravats non utilisables	0	0	-
Professionnels	Déchets d'activités Economiques	90	63	-30,00 %
SOUS TOTAL DECHETS ENFOUIS		1 448	991	- 31,56%
TOTAL DECHETS ENFOUIS		5412	3 548	-31,00%

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2016, la quantité de déchets verts déposés est de **1 604** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Cependant, le VALTOM privilégie en le traitement localement en développant le co-compostage.

Ainsi en 2016, 92% du broyat a été transporté chez deux agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvérieres.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2015	2016	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 200	1 281	+ 6,75 %
Déchets verts municipaux et des voiries	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	41	25	-39,02 %
Déchets verts des particuliers	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	-
Déchets verts des professionnels	Saint Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	251	299	+ 19,12 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 492	1 604	-7,57 %

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM développe la pratique du compostage individuel. Ainsi, 55 composteurs ont été distribués en 2016 (rappel 2015 : 94 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	Puteaux (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	Papeteries Giroux	Olliegues
Encombrants	Enfouissement	SICTOM	SICTOM	Miremont
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours
Tubes néons ampoules	Valorisation		RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)

Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	National
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incinération	Collecte médicale	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers Cartons		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier		ECHALIER (passage Barème E)	Saint Ours (63)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Verrerie Puy Saint Romain

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2015	2016	Evolution
Journaux Magazines	341,75	298,945	-14%
Gros de Magazines	107,65	105,550	-2%
Carton	109,84	122,015	10%
Briques alimentaires	2,23	3,260	32%
Bouteilles plastique PET	39,49	41,895	6%
Bouteilles plastique PEHD	9,92	10,660	7%
Emballage acier	18,68	22,140	16%
Emballage alu	0,84	0,820	-2%
Refus	129,31	141,895	9%
Total	759	747	-2%

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 92 €,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 53 €.

Soit par exemple :

- foyer 1 personne : 145 €
- foyer 2 personnes : 198 €
- foyer 3 personnes : 224,50€
- foyer 4 personnes et plus : 251 €
- Résidences secondaires : 198 €...

Modalités de financement	Montant 2015	Montant 2016
REOM classique	2 170 010 €	2 275 759 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

Un coût d'accès est également prévu pour les DAE (Déchets d'activités Economiques) apportés directement à l'ISDND de Miremont fixé par le VALTOM, cette recette est perçue depuis le 1^{er} janvier 2014, par le VALTOM et une partie est reversée au SICTOM.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

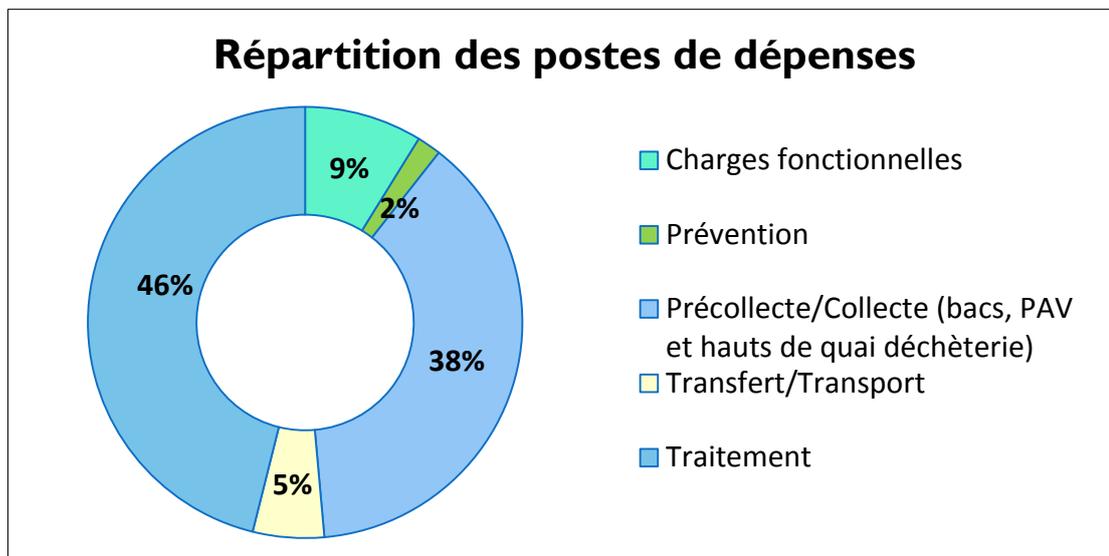
- Par des conventions signés avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société ECO-EMBALLAGES,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions du Conseil Départemental ou de l'ADEME,

- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 : **2 911 798 €** (sans résultat reporté N-1)



La collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représente un montant de **637 600 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (Art 611) représentent un montant de **1 043 142 €**

dont les principales pour la collecte et transfert :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 30 448 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 31 330 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Ets ECHALIER : 88 240 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD/ COTRAP : 5 848 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux et des huiles moteurs – CHIMIREC : 5 202 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

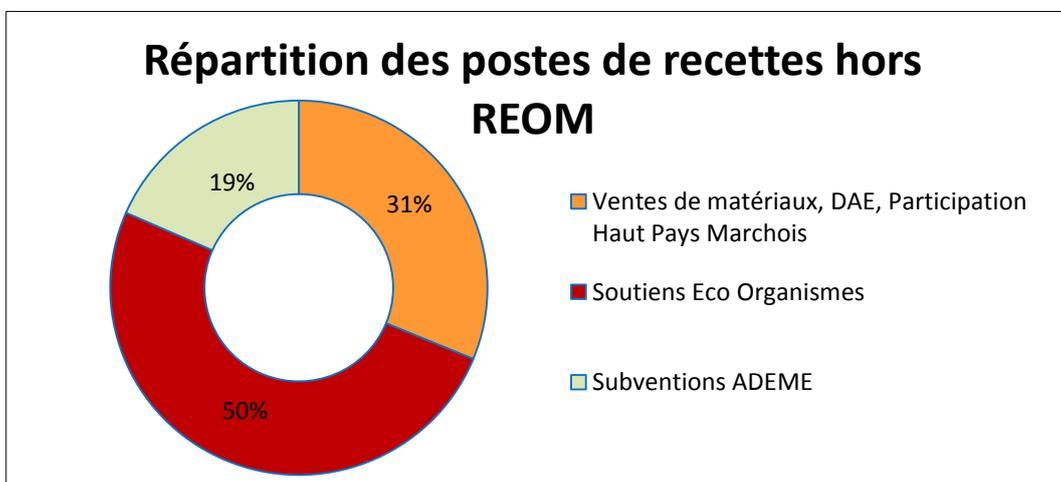
Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2016 : **2 919 764 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 275 759 €
- Reversement recettes enfouissement DAE par le VALTOM (40%) : 11 721 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6€/t) : 28 200 €
- Remboursement frais réel exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 191 637 €

- Subvention ADEME, Participation Haut Pays Marchois (déchèterie de Giat) : 43 046 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : 303 010 € dont :
 - Aides versées par Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 149 545 €
 - Aides versées par OCAD3E / recylum : 16 973 €
 - Aides versées par ECO DDS : 3 797 €
 - Aides versées par ECO MOBILIER : 19 603 €
 - Aides versées par ECO FOLIO pour Journaux Magazines : 18 312 €
 - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 18 653 €
 - Vente des bouteilles plastiques (garantie de reprise) - Valorplast : 9 829 €
 - Vente de l'acier et de l'aluminium et du carton collecte sélective – Echalièr et Regéal : 7 909 €
 - Vente cartons et ferrailles collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 25 337 €
 - Revente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 100% VALTOM) : 33 052 €

	Financement du service	Recettes totales 2014 en Euros	Recettes totales 2015 en Euros	Recettes totales 2016 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	123 050 €	153 994 €	149 545 €
	Ventes de matériaux	56 660 €	64 648 €	69 443 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(via la REOM)	(via la REOM)	(via la REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	9 398 €	16 062 €	16 973 €
	Aides Eco DDS	-	2 850 €	3 797 €
	Aides Eco Mobilier	-	-	19 603 €
	Ventes de matériaux	3 891 €	8 884 €	25 337 €
	Accès communes extérieures	16 389 €	19 374 €	21 042 €
PROFESSIONNELS	(Apport DAE ISDND...)	26 263 €	18 200 €	11 721 €



Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : Eco-Emballages Adelphe
 barème C barème D barème E

Date de signature : 5 juillet 2011

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :

Option « Filière » : aluminium, briques alimentaires et plastiques

Option « Fédération » : cartons et acier : ECHALIER SA

Option « Individuelle »

Pour les imprimés (EcoFolio) : oui non

Date de signature : 20 octobre 2008

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : Ecologic Ecosystèmes
 ERP Recylum

Date de signature : 14 août 2009

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : 03/03/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 01//07/2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MOBILIER

Date de signature : Février 2014

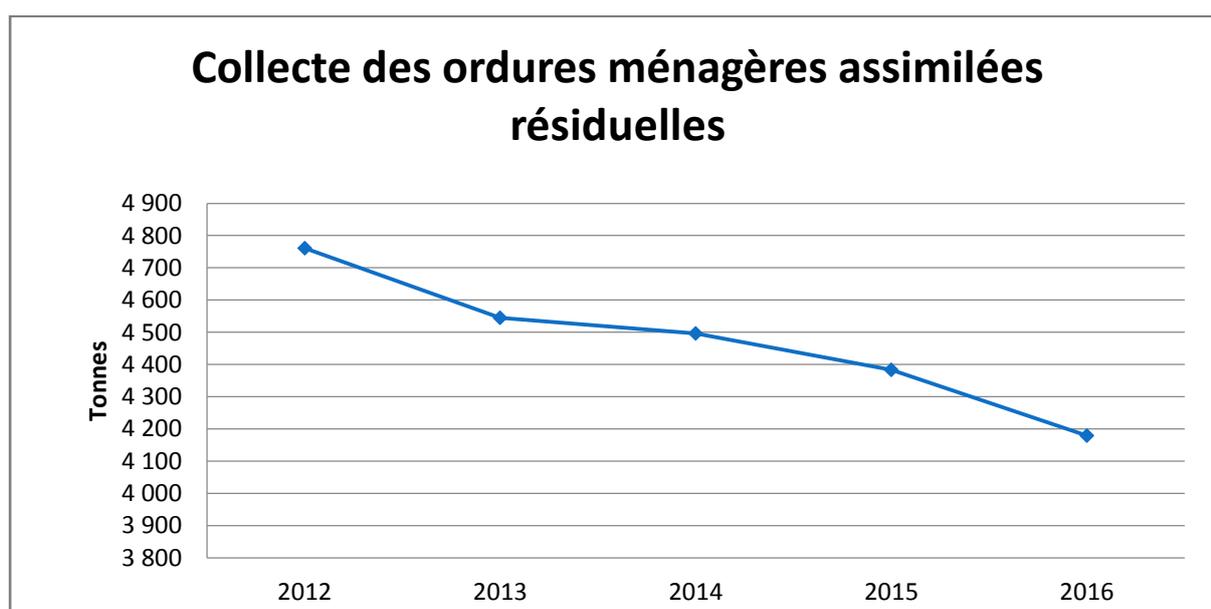
Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (VALTOM)

IV LES CHIFFRES CLES

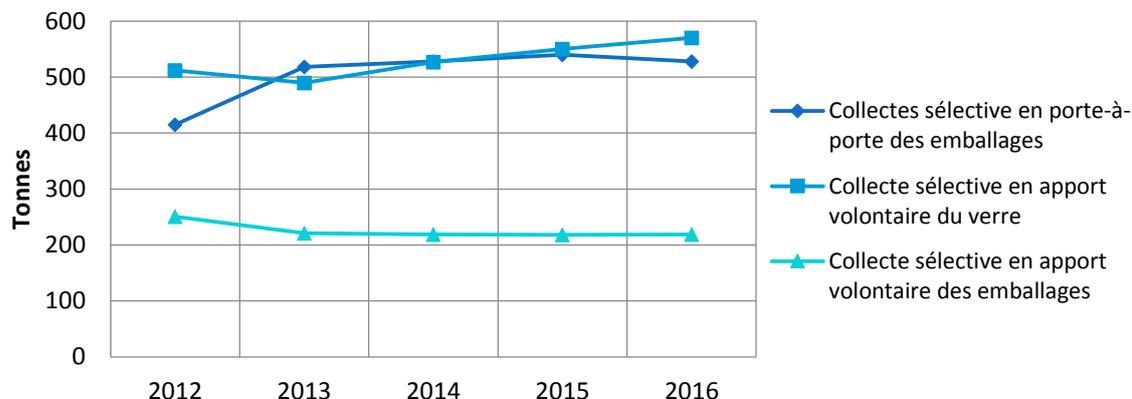
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4761	4 545	4 496	4 383	4 179
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 814	5 843	5 796	5 608
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	315,75	319,20	317,69	307,86
Taux de valorisation	19,83%	21,78 %	76,85 %	76,53 %	77,64 %

Le taux de valorisation des ordures ménagères a largement augmenté suite à la mise en place du Pôle Vernéa, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30 %.



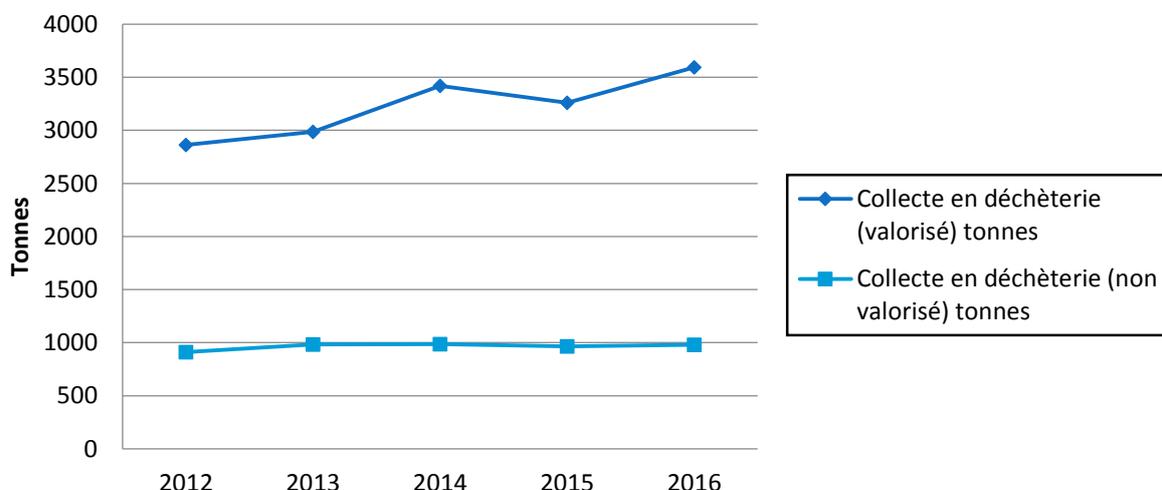
Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire d'emballages



IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80
TOTAL (en tonnes)	3 775	3 969	4 406	4 225	4 575
TOTAL (en kg/hab/an)	204,57	215,55	240,73	231,58	251,15
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	77,62 %	77,14 %	78,58 %

Quantités collectées en déchèterie



IV.3. Quantités totales (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234
TOTAL	9 725	9 783	10 249	10 021	10 183

IV.4. Quantités totales (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64
TOTAL	526,99	529,84	559,90	549,28	559,01
Taux de valorisation	41,66 %	43,35 %	77,18 %	76,79 %	78,06 %

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition 2016	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile)
Coût aidé HT (€/hab)	73	1	12	33	0

	2012	2013	2014	2015	2016
Coût aidé (hors TVA)	107,96	89,00	118,12	120,32	119,08
Evolution	-	-17,56%	+32,72%	+1,84%	-1,03%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015	2016
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94	124,18

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

- Interventions en milieu scolaire sur la gestion des déchets et la Prévention des déchets,
- Mise en place d'actions du Programme local de Prévention (voir rapport PLP Année 2016)
 - Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM (55 composteurs distribués),
 - Continuité du compostage en pied d'immeuble sur certaines résidences OPHIS des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons (le Bois des Besses, le Chant des Sables et lotissement du bourg),
 - Développement de compostage auprès de gîtes et campings et de gros producteurs (EHPAD, cuisine centrale, Super U...),
 - Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les associations du territoire,
 - Opération Stop Pub (proposition d'autocollants et mise à disposition dans les mairies)...

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Amélioration et densification du réseau de collecte du biogaz lors de l'exploitation des sous alvéoles de l'alvéole n°2 du casier n°2 et combustion en torchère.

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V. 1.4. Protection des paysages

- Exploitation par sous alvéole de l'alvéole n°2 du casier n°2, avec couverture temporaire,
- Entretien et fauchage des espaces verts,
- Lutte contre les envols avec mise en place de filets et couvertures périodiques du casier.

V.2. Information et surveillance

Les maires et délégués des communes adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors de l'Assemblée Générale, puis transmis aux communes ou communautés de communes par voie dématérialisée.

Chaque année, le SICTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2016 :

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (notamment utilisation du broyeur à déchets végétaux acheté par le SICTOM par les communes, subventions aux particuliers pour l'achat de broyeurs individuels, développement du compostage de quartier à la croix de set à Bromont Lamothe, Lancement projet Organicité Pontaumur...),
- Conventonnement avec la Remise (ressourcerie des combrailles) et mise en place d'un caisson de réemploi sur la déchèterie des Ancizes Comps en juillet,
- Mise en place de la filière Meubles sur la déchèterie de Saint Ours les Roches,
- Mise en place d'une benne placoplatre sur la déchèterie des Ancizes Comps,
- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire,
- Suivi annuel n° 1 de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et du Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

Les projets du SICTOM en 2017

- Développement des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (notamment utilisation du broyeur à déchets végétaux acheté par le SICTOM par les communes, subventions aux particuliers pour l'achat de broyeurs individuels, développement d'un second composteur de quartier dans le bourg de Bromont Lamothe, Phase opérationnelle Organicité Pontaumur (compostage partagé...),
- Réflexion sur le développement du partenariat avec la Ressourcerie des Combrailles sur d'autres déchèteries du territoire,
- Pérennisation de la filière Meubles sur la déchèterie de Saint Ours les Roches,
- Mise en place d'un système de badge d'accès en déchèteries,
- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire,
- Suivi annuel n°2 de la certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont et du Centre de transfert de Saint Ours les Roches.

A Pontgibaud, le 23 juin 2017.

Le Président du SICTOM,

Laurent BATTUT